

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 décembre 2024

Convocation en date du 4 décembre 2024,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : M. Hélène BROUSSE

N° D2024050

**Objet : Appel à candidature  
auprès des EPCI membres  
d'Organom pour la prévention  
des déchets en 2025**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -  
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille  
MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin  
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET  
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent  
MANCOUSO  
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER  
3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe  
FAVROT  
CCMP : Josiane BOUVIER  
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD  
RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL

#### Excusés ayant donnés procuration :

CCD : Jean François JANNET pouvoir à Audrey CHEVALIER  
CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

#### Excusés :

CA3B: Patrick BOUVARD  
CCPA : André MOINGEON – Max ORSET  
CCMP : Christine FRANCOIS  
CCV : Guy DUPUIT  
HBA : Alain AUBOEUF

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL  
CCD : Sonia PERI

Mme Audrey Chevalier, Vice-présidente prévention et réduction des déchets rappelle que depuis 3 ans, Organom soutient les actions de prévention et réduction des déchets ultimes de ses EPCI membres à travers un appel à candidature renouvelé chaque année.

Considérant l'appel à candidature lancé en 2024 et portant sur les thématiques suivantes :

- la sensibilisation à la prévention des déchets,
- le développement du réemploi,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- le broyage des déchets verts,
- la mise en œuvre des PLPDMA (élaboration et suivi),
- la prévention et le tri des emballages hors-foyer,
- les filières innovantes pour le recyclage en déchèterie

Vu que cinq EPCI ont déposé un dossier de candidature en 2024, pour un montant global de subvention évalué à 60k€.

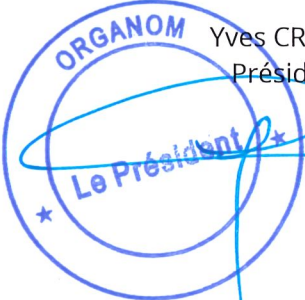
Pour rappel, les soutiens portent sur les études, prestations, achat de matériel, partenariat, moyens humains, et la communication. Les dépenses couvertes doivent être engagées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année. Le taux de subvention est fixé à 80% des dépenses avec un montant d'aide plafonné à 15 000€ par EPCI candidat, dont 5 000 € réservés pour les partenariats avec des associations locales.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le renouvellement en 2025 d'un appel à candidature pour la prévention des déchets auprès des EPCI membres d'Organom dans les mêmes conditions qu'en 2024.

**FIXE** le montant des aides à 80% des dépenses engagées en 2025 avec un plafond de 15 000€ par EPCI dont 5 000€ réservés à des partenariats avec des associations locales.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

  
Yves CRISTIN  
Président